



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme intercantonal de certification - OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le cahier des charges Vacherin fribourgeois, enregistré comme appellation d'origine protégée (AOP), selon la décision du 22 décembre 2005 de l'Office fédéral de l'agriculture,

sont respectées par:

Fromagerie Schafer SA
Fromagerie de Cressier
Route de l'Ecole 3
1785 Cressier

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Vacherin fribourgeois AOP

Ce certificat est valable jusqu'au 31 mai 2027

No enregistrement OIC-VFR-UTI-0425-70515

Lausanne, le 08 avril 2025

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Robin Zambaz
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

